



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

L'assemblée générale virtuelle réunie aujourd'hui a réuni une centaine de personnes et a voté la motion ci-dessous. Il y a été décidé :

- d'appeler à la manifestation à la Sorbonne à 15h contre la LPR. **RV à 14h au RER Orsay ville.**
- d'appeler à la manifestation contre la loi de sécurité globale demain à 18h aux Ulis. **Rendez-vous à 18h, place de la Liberté - Les Ulis**

Dans les deux cas, on peut s'imprimer une attestation selon le modèle disponible ici : <https://transfert.u-psud.fr/vqb5>

- de rejoindre l'opération écran noir qui consiste à entamer une grève des cours et de nos activités de recherche et à éteindre nos écrans concernant nos activités professionnelles.

Les cours peuvent être remplacés par des cours militants. Un certain nombre de collègues se proposent d'intervenir dans les cours de ceux qui le souhaitent et/ou de préparer ensemble des interventions et débats militants. L'expérience a été tentée et les étudiants ont apprécié de mieux comprendre le fonctionnement de l'université et de la recherche. (Si vous êtes intéressés répondez à ce mail)

Enfin cette motion a été adoptée:

Motion de l'AG réunie en visioconférence ce midi

Une centaine de personnels et d'usagers de l'Université Paris-Saclay, réunis le 16 novembre 2020 en AG, réitèrent leur opposition ferme et totale à la LPR.

Tout d'abord, la suppression de la procédure de qualification par le Conseil National des Universités des enseignant-e-s-chercheur-se-s fragilise l'égalité de traitement des candidats. Elle favorise une connivence au détriment des compétences. Comment assurer une sélection objective lorsque les seuls critères de recrutement seront ceux des Universités ? L'abolition d'un système centralisé conduira à la prévalence de filtres locaux mettant à mal l'effort d'une sélection transparente.

Ensuite, la logique de contractualisation des enseignant-e-s-chercheur-se-s au cœur de ce projet de loi inscrit l'Université dans une vision de court-terme. En témoigne la création de "CDI de mission" permettant le recrutement de chercheur-se-s le temps d'un projet. En somme, un CDD qui cache son nom. Qui plus est, l'accroissement du recrutement par voie contractuelle des enseignant-e-s au

détriment des postes statutaires favorise instabilité et précarité. Mais la recherche demande du temps, lequel se porte garant de sa scientificité.

Enfin, le délit d'entrave dans les Universités empêche ces dernières de demeurer des lieux où la liberté d'expression fait loi. Ainsi, les Universités ne seront plus le terrain sur lequel l'esprit d'analyse se développe et la réflexion s'aiguise. La liberté était la règle, la voici devenue exception ; la pénalisation de celle-ci, tout comme sa remise en cause répétée au cours des débats parlementaires, révèle la dérive liberticide de ce projet.

Les grand·e·s perdant·e·s apparaissent alors : les étudiant·e·s. Ces derniers subissent toutes les mesures de cette réforme : une liberté d'expression amoindrie, un appauvrissement de leurs enseignements et une dégradation continue d'un modèle universitaire qui rayonnait pourtant à travers le monde.

À cet effet, nous appelons au retrait immédiat de la LPR et à une revalorisation des métiers de la recherche